

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE  
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW  
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

% & ' ' ( \$) \*

!" # ! \$

\_\_\_\_\_ + ,

\_\_\_\_\_ ( / & + # / . # \* ' " , 0 +  
1 2 \$

3 & . & ,  
& .

3 & . & + , \$  
+& ,

% 1 2 \$ % & ,  
3 # 0

2 & . / / 4 & (

( , . . # " ( / " ( " - " 5 " + 0 "  
2 4 6 / " 7 / & # . / 8 1 ( 3





1 1 2 \$

!! " " " " # "
/ & ! " " ! " \* ' ,
" \$% &

!! " " " "
: ! " : ! " \* ;
(!'
<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

% / 3
%> 3>
%"

! \$ \$ " #

3 && / & 0 ! & & . / + ( .
#! . 10 ! (& ) , )( ,

( / ! + , / . 0 ! ! ( (% & / "
/ . 0 !& . / # & ? ( . / +
#/. # 0 + . // , ? . / ! (
+ #/. # 0 after the " amended, Conventio
! / 3 ; +! ( . # , #! . 10 !
( ) , )( , ( hereaft e M C A A " e ) \$ C n , @

( / ! " # " " . // ( &&
/. / 0 / / ! ! & ' , &
0 4 . // ( / & 4 & ? , "
, & 4 ! 4 . // ( / ! 0 , & & ?

( / ! # & . // ( / & , 4 . ? .
. , ! . // ( && & /.
0 / ! 0@

+ /& & . , " ; / / . // ( 4 4
0 / / " ! 0 & / ! ; / & 4 . // (
&& / " A " / ! ; / & 4 , ( / 4
& 0 ! / ! ! ! 0 ! & ' , & & 4

# B 4 /! ! ! 0? , . // ( 4 / & .
/ # & . // ( ( / (## (& . 4 ? , 4
0 / ! / 0 && / & @ . // (? &
/ ! / & && @

C & . B 4 /! ! " & " 4 ? , . // ( 4 /
& / # & . // ( ( + (## ( 0 ! ? , 4

? / 0 ! / ! 0 / & @ . / / ( & &  
( & . ! / ((+(## , & ; / ( ( % // # & . / /  
( ! ! / & / ! ; / , . (&+(##( / ! & 0  
! ! @ ! ; / 4 & . @  
+ , / . / / ( && / 4 ?  
( ( +(## & / . / ( ( +(## 4 + , / 4 ?  
! . / / ( & . / . / / & 0  
! 0 4 & . ! ; /

& transmise par une Note Verbale de l'Ambassade de  
& ' & & (!" #! \$ \$

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges  
entre Autorités compétentes portant sur l'échange des

( /> A a Malaisie d'éc h'airgter At i. o/n /> ; ,  
/ et que, pour être en mesure d'échanger automa  
l'article de la Convention concernant l'assistance admin  
qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention d  
. D & ) D (E . />F " + signé une Déclaration  
l'Accord multilatéral entre Autorités compétentes port  
) D IE AMA ?F \$ ; @

( /> A " & .>. : 28(6), la Convention amendée s'  
administrative couvrant les période"s d'imposition qu  
l'année qui suit celle de laquelle la Convention amendée est  
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app  
! & ; " D janvier de l'année qui  
laquelle la Convention amendée est @entrée en vigueur

Considérant que / l'article . /> > A / 0 ?  
A ( e / prendra effet pour ce qui concern  
portant sur des périodes d'& mpositi@on ou

( A " / ( . " //> ! . H .  
; tion que pour ce qui concerne des périodes d'ir  
; / / A ( . /> A "  
juridictions émettrices pour lesquelles la > Conve>ntion  
/ . 0 ; / / A  
d'imposition ou les obligations fiscales Di pan prende hâas  
@

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention  
des renseignements 6 emev d rat uCode ven t à m n i cal m e d e A et de l  
concerne des périodes d'i @position ou : des / obligation  
Convention amendée si les deux Parties déclar @ent s'en

Reconnaissant en ou?re qu' (une nouvelle  
? existante des renseignements \$ a e Conve n t i o n a l' m e n t i e l e  
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de  
/ ( . /> / 0 ? s' / > entendre sur l' applicati  
d'ef@ et

Confirmant que la capacité d'>une j?u?e ind iv e t r i t u n d e l' r a a r t s  
la Convention amendée s' est e t r é e e l' p a M A C e s d' i s p o s i t i o n s d e  
> / / /> / ; / > . A , & ! " A  
périodes d'imposition ou les obligations fiscales  
! . @

l + > / que la Convention amendée > s' a p p l i q u' e A M A C s i  
? à l' assistance admin i s t r a t i v e e n v e r t u d e  
( . /> A & / /> . ue s' o A e n t A e s p é r i o d e s  
! & / ; / / 0 A ! .